



MUNICIPALITÉ CHESTERVILLE

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

Avis public est donné à toute la population que conformément à la directive émise par la Santé publique et de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie Covid-19, la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Chesterville du lundi, 10 janvier 2022 se tiendra à huis clos.

Aucun public ne sera admis. Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée, et ce, selon les prochaines directives du gouvernement. L'audio sera disponible dans les jours suivants la séance sur le site internet de la municipalité : www.chesterville.net.

Toute personne désirant poser des questions est priée de les transmettre au plus tard lundi, le 10 janvier 2022 avant 16 h, par courriel à l'adresse suivante : dq@chesterville.net.

Donné à Chesterville, ce 7 janvier 2022.

Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-trésorière